



**DOSSIER DU STAGE DE FIN D'ANNEE DE CLASSE DE SECONDE  
DECOUVERTE DU MONDE DU TRAVAIL**

\*\*\*\*\*

**\* LETTRE A LA DIRECTION DE L'ORGANISME D'ACCUEIL**

**\* LETTRE AUX PARENTS, COMPRENANT UN TALON - REPOSE  
(autorisation, assurance)**

**\* CONVENTION DE LA SEQUENCE D'OBSERVATION EN 3 EXEMPLAIRES**

**\* CONSIGNES PARTICULIERES**

**Dossier de la convention.  
Dates et durée de la séquence.**

**CONVENTION « SEQUENCE D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL »**

La présente Convention règle les rapports entre :

L'Organisme : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

représenté par : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

et le Lycée Privé de la Nativité – 8, rue Jean Andréani - La Beauville - 13097 AIX EN PROVENCE Cédex 02, représenté par son Directeur : Monsieur JM. MALOZON. // Monsieur J-L. PADOVANI - Directeur adjoint chargé du Lycée et des CPGE.

**Article 1:**

L'Organisme \_\_\_\_\_

accepte de recevoir l'élève : \_\_\_\_\_

né(e) le: \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_

demeurant : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

selon les dates suivantes : Du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

**Article 2 :**

Programmée obligatoirement entre le **15 juin 2020** au plus tôt et le **3 juillet 2020** au plus tard, la séquence éducative de 5 jours ouvrés minimum aura pour objet de prendre contact avec le monde du travail, sans que l'employeur puisse retirer aucun profit direct de la présence, dans son organisme, du stagiaire.

**Article 3 :**

Les activités de l'élève seront établies par le responsable de l'organisme d'accueil en accord éventuellement avec l'équipe pédagogique du Lycée, en fonction des objectifs poursuivis.

**☛ Rapport de stage à rédiger et à remettre le jour de la rentrée à Monsieur J-F MICHEL – Cadre éducatif du lycée.**

**L'attention de l'élève portera particulièrement sur les 4 points suivants :**

- 1/ la connaissance de l'organisme dans ses grandes lignes.
- 2/ la description de la tâche accomplie durant le séjour.
- 3/ les conditions de travail et les relations humaines
- 4/ les enseignements personnels tirés de cette expérience.

**Article 4 :**

La séquence d'observation en milieu professionnel aura lieu comme mentionné dans l'article 1er susvisé et selon les horaires en vigueur dans l'Organisme, c'est à dire :

matin de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
après-midi de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

**Article 5 :**

Durant la séquence, l'élève conserve son statut en vigueur dans l'Etablissement.  
Le nom du Tuteur assurant le suivi sera identifié dès que possible et comme suit:

Tuteur/Tutrice du stagiaire de l'entreprise : M/Mme

Tél:.....

Le Directeur du Lycée peut demander au Chef d'Entreprise ou à son représentant son appréciation écrite ou orale sur le bon déroulement de la séquence ainsi que sur tous les points particuliers qu'il jugera nécessaires. L'entreprise attestera du bon déroulement sur le document fourni par l'Etablissement.

**Article 6 :**

La durée de cette séquence est de 5 jours ouvrés, et doit se conformer aux modalités fixées par le Code du Travail. Dans tous les cas, **ce stage ne peut se prolonger au-delà du vendredi 3 juillet 2020.** Le (la) stagiaire ne peut prétendre à aucune rémunération versée par l'Organisme.  
Les frais de nourriture et d'hébergement, s'il y a lieu, sont réglés par l'élève stagiaire.

**Article 7 :**

Durant ces 5 jours ouvrés de présence, le stagiaire doit se conformer au règlement intérieur de l'organisme. Ce règlement intérieur devra naturellement être porté à la connaissance du stagiaire et, si nécessaire, des enseignants chargés du suivi.

**Article 8 :**

En cas de manquement à la discipline, le Responsable se réserve le droit de mettre fin au stage de l'élève stagiaire fautif, après avoir prévenu le Directeur// ou le Directeur adjoint du Lycée. Avant le départ de l'élève stagiaire, le Responsable devra s'assurer que l'avertissement adressé au Directeur// ou le Directeur adjoint du Lycée a bien été reçu par ce dernier.

**Article 9 :**

L'élève stagiaire reste assujetti(e) à son régime propre de sécurité sociale. L'élève devra, en outre, être couvert(e) par une "assurance" pour la garantie de ses risques personnels et de sa responsabilité civile à l'occasion de la séquence d'observation. La direction de l'établissement atteste par la présente que le (la) stagiaire a bien souscrit à ces "assurances".

Le (la) stagiaire ou ses représentants légaux donnent l'autorisation à l'Organisme de faire procéder immédiatement, en cas d'urgence, aux interventions médicales ou chirurgicales nécessaires. En cas d'accident, l'organisme d'accueil, après avoir avisé la direction de l'établissement, s'engage à remplir le dossier fourni par le lycée de La Nativité.

Le responsable de l'organisme d'accueil : à _____ le _____ "Lu et approuvé" (Cachet et signature)	Le stagiaire et le représentant légal : à _____ le _____ Signature "Lu et approuvé"  Signature "Lu et approuvé"	Le chef d'établissement // ou Directeur adjoint du Lycée La Nativité à Aix-en-Provence, le _____ 2020 (Cachet et signature)
---	--	---



## **CONSIGNES POUR LA REALISATION DE LA SEQUENCE D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL**

### **1/ Concernant le dossier de stage :**

Avant la séquence d'observation, l'élève doit remplir le dossier de stage de la manière suivante :

- communiquer la **LETTRE A L'ORGANISME** d'accueil, au responsable qui recevra l'élève.
- remplir les **CONVENTIONS TRIPARTITES**(trois exemplaires) et faire signer : le (la) stagiaire, le responsable légal et le responsable de l'Organisme.

Le dossier ainsi rempli doit être retourné à Monsieur **ROUX**, cadre éducatif, qui se charge de le faire compléter par l'établissement. Tout dossier incomplet est retourné à **l'élève** qui en est **RESPONSABLE**.

Le dossier complet sera rendu à l'élève, et il devra être partagé entre les différents partenaires :

L'Organisme d'accueil :  
- une convention

L'élève et le responsable légal :  
- une convention  
- la lettre de consignes

Le Lycée La Nativité :  
- une convention  
- la partie détachable (bas) de l'information aux parents.

### **2/ Concernant le déroulement du stage :**

La séquence doit durer 5 jours ouvrés et ne peut se prolonger au-delà du vendredi 3 juillet 2020.

Réf : 2019/2020  
JL.P. /JM.M// M.P.

Aix-en-Provence, le 17 décembre 2019.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la scolarité en classe de 2<sup>nd</sup>e, le Lycée de la Nativité, organise une séquence éducative de découverte du monde du travail d'une durée de 5 jours ouvrés, comprise dans la période du 15 juin au 3 juillet 2020. Cette séquence devrait permettre à l'élève de trouver, sur le terrain, les réponses à certaines questions posées lors de ses recherches personnelles.

Bien que ce stage soit de courte durée, il constitue pour un élève de classe de seconde, un enrichissement dans son cursus scolaire à un moment décisif de son orientation.

Pour réussir notre projet, nous avons besoin de votre concours et de votre bienveillance. Nous vous remercions par avance de bien vouloir nous les accorder, en accueillant un ou plusieurs de nos élèves dans votre organisme.

Nous vous prions de bien vouloir signer les trois exemplaires de la convention de stage proposée. Après signature par l'ensemble des intervenants concernés, un exemplaire vous sera remis.

Nous restons à votre disposition pour de plus amples renseignements et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre meilleure considération.

Le directeur adjoint,  
Jean-Luc PADOVANI

Le Chef d'Etablissement,  
Jean-Michel MALOZON.

Réf : 2019/2020  
JM.M./J.L.P./M.P.

Aix-en-Provence, 16 décembre 2019

Chers Parents,

Dans le cadre de la scolarité en classe de 2<sup>nd</sup>e, le Lycée de la Nativité permet une séquence éducative de découverte du monde du travail, d'une durée de 5 jour ouvrés. Cette séquence doit être effectuée dans la période comprise entre le lundi 15 juin et le vendredi 3 juillet 2020.

Cette expérience dans le monde du travail et de l'entreprise s'inscrit dans la démarche d'orientation qui doit permettre à l'élève de trouver sur le terrain, des réponses à certaines questions posées lors de recherches personnelles. Compte tenu des objectifs à atteindre, les élèves ont toute latitude pour choisir leur terrain de stage : entreprise, administration, commerce, organisme social ou culturel, etc... à Aix et dans sa région.

**Vous voudrez bien remplir le talon ci-joint**, et vérifier que l'assurance responsabilité civile de votre enfant s'étend aux activités parascolaires, ce qui n'est pas toujours le cas.

La convention de stage est à renseigner en 3 exemplaires, à signer et à faire signer par le responsable de l'organisme d'accueil.

Votre enfant devra rapporter le talon du présent courrier, et les conventions à Monsieur **ROUX**, cadre éducatif. Les conventions seront alors signées par le Chef d'Etablissement, et deux exemplaires vous seront restitués, un pour vous et un pour le responsable de l'organisme d'accueil.

Recevez, Chers Parents, l'assurance de notre sincère considération.

*Le directeur adjoint chargé du lycée et des CPEC,*  
*Jean-Luc PADOVANI*

*Le chef d'établissement,*  
*Jean-Michel MALOZON*

✂

**Coupon à remettre à Monsieur ROUX – Cadre Educatif responsable des classes de seconde.**

Nous soussigné(e), Père, Mère, Tuteur (1) de \_\_\_\_\_

Elève de \_\_\_\_\_ au Lycée de la Nativité, a (ont) pris connaissance des modalités du stage que notre fils/fille doit effectuer en milieu professionnel sous couvert de l'établissement.

Un exemplaire de la Convention de stage me sera remis préalablement, revêtu de la signature des responsables de l'organisme où il aura lieu et de l'établissement scolaire.

Je (nous) certifie(ons) que mon – notre fils, ma – notre fille, est couvert(e) par les garanties d'une assurance Responsabilité Civile pour les activités parascolaires.

Compagnie : \_\_\_\_\_ n° de contrat : \_\_\_\_\_

Aix-en-Provence, le \_\_\_\_\_ Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles.